



CHD[®]

Marque d'Expertise

CHARPENTIER CYRIL

4 RUE AMAND LOUIS

91710 VERT LE PETIT

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



SOMMAIRE CHD
En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation.....	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION.....	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
Analyse de trésorerie.....	7
Tableau de financement.....	8
Ratios indicateurs.....	9
Ratios de gestion.....	10
COMPTES ANNUELS.....	11
Bilan - Actif.....	12
Bilan - Passif.....	13
Compte de résultat synthétique.....	14
Compte de résultat synthétique.....	15
ANNEXE COMPTABLE.....	16
Annexe des comptes annuels.....	17
DETAIL DES COMPTES.....	33
Bilan - Actif détaillé.....	34
Bilan - Passif détaillé.....	35
Compte de résultat détaillé.....	36
AUTRES INFORMATIONS.....	39
Liste des immobilisations.....	40
Etat des emprunts (Capital).....	41
Inventaire des contrats.....	42
IMPRIMES FISCAUX.....	43
Réal Normal.....	44

ATTESTATION

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

CHARPENTIER CYRIL
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 02/03/2017, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	230 674 €
Chiffre d'affaires	137 761 €
Résultat net comptable	-13 569 €

Fait à SAINT PIERRE LES NEMOURS,
Le 23/05/2023.

CHARPENTIER JEAN FABRICE,
Expert-comptable.

DOSSIER DE GESTION

SYNTHÈSE

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	137 761	182 720		-44 959	-25
Ventes de marchandises	11 834	13 662		-1 827	-13
Production de l'exercice	125 961	169 283		-43 322	-26
Marge commerciale	6 663	7 613		-950	-12
Marge globale	98 057	134 224		-36 167	-27
Valeur ajoutée	40 908	78 032		-37 124	-48
Excédent brut d'exploitation	-11 818	19 902		-31 720	-159
Amortissements et provisions	1 683	8 477		-6 793	-80
Résultat d'exploitation	-11 627	14 397		-26 024	-181
Résultat financier	-1 942	-2 078		136	7
Résultat courant	-13 569	12 319		-25 888	-210
Résultat exceptionnel					
Résultat net de l'exercice	-13 569	12 319		-25 888	-210

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	-11 886	20 795		-32 681	-157
Fonds de roulement net global	-35 501	-2 909	-30 529	-32 592	
Besoin en fonds de roulement	-37 847	-26 943	-31 523	-10 904	40
Trésorerie	2 346	24 033		-21 688	-90
Prélèvement de l'exploitant		12 633		-12 633	-100

RATIOS	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	11	8		3	33
Crédit fournisseurs (en jours)	83	35		48	138
Rotation stocks (en jours)	18	14		4	27
Autonomie financière					-169
Capacité de remboursement					-10
Taux d'endettement	2	2			-219
Rentabilité financière					-243
Rentabilité commerciale					

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	137 761	100	182 720	100	-44 959	-25
Ventes de marchandises	11 834	100	13 662	100	-1 827	-13
- Coût d'achat des march. vendues	5 171	44	6 049	44	-878	-15
MARGE COMMERCIALE	6 663	56	7 613	56	-950	-12
Production vendue (biens et services) *	125 926	100	169 058	100	-43 132	-26
+ / - Production stockée *	35		225		-190	-84
+ Production immobilisée *						
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	125 961	100	169 283	100	-43 322	-26
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	137 796	100	182 945	100	-45 149	-25
- Matières premières *	34 568	27	42 672	25	-8 104	-19
- Sous-traitance (directe) *						
MARGE DE PRODUCTION *	91 394	73	126 612	75	-35 218	-28
MARGE BRUTE TOTALE	98 057	71	134 224	73	-36 167	-27
- Autres achats	14 483	11	15 937	9	-1 454	-9
- Charges externes	42 666	31	40 255	22	2 411	6
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	40 908	30	78 032	43	-37 124	-48
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 875	2	4 193	2	-1 317	-31
- Salaires et traitements	37 054	27	36 143	20	911	3
- Charges sociales	9 916	7	10 736	6	-820	-8
- Cotisations de l'exploitant	2 881	2	7 058	4	-4 177	-59
Total	-52 726	-38	-58 130	-32	5 404	9
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-11 818	-9	19 902	11	-31 720	-159
Reprises sur dép., prov., amort.						
+ Transferts de charges d'exploitation	270		3 000	2	-2 730	-91
+ Autres produits d'exploitation	1 620	1	6		1 614	
- Dotations amort. et dépréciations	1 683	1	8 477	5	-6 793	-80
- Autres charges d'exploitation	16		35		-19	-53
Total	191		-5 505	-3	5 696	103
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-11 627	-8	14 397	8	-26 024	-181
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 942	1	2 078	1	-136	-7
Total	-1 942	-1	-2 078	-1	136	7
RÉSULTAT COURANT	-13 569	-10	12 319	7	-25 888	-210
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-13 569	-10	12 319	7	-25 888	-210

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

ANALYSE DE TRÉSORERIE

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

■ L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

Compte tenu des variations d'inventaire :

- des stocks de produits, en-cours
- des stocks d'approvisionnement
- des stocks de marchandises

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

■ L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE (Ventes - achats d'exploitation)

-11 818

- 35
+ -64
+ 35
+ 1 874

-10 008

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T.	371	
Intérêts des emprunts	1 571	
Remboursement capital	69 257	
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS	71 199	
Achats d'immobilisations		
- Incorporelles		
- Corporelles		
- Financières		
Cessions d'immobilisations		43 485
Emprunts nouveaux		
Subventions d'investissement		
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS		43 485
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prélèvements et apports courants		5 066
Impôt sur le revenu		
Prélèvements et apports exceptionnels		
TOTAL PRIVÉ		5 066

-71 199

-711

43 485

435

5 066

51

TOTAL GÉNÉRAL

81 207

48 551

Variation de trésorerie nette globale

-32 656

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

- Une dégradation des disponibilités de
- Une augmentation des créances de
- Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de

-21 688
1 123
12 091

TABLEAU DE FINANCEMENT

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Acquisitions d'immobilisations Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		Capacité d'autofinancement	-11 886
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-11 886
Prélèvements compte de l'exploitant		Cessions d'immobilisations Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	
Diminution des capitaux propres		Apports compte de l'exploitant	5 066
Emprunts remboursés (capital)	69 257	Augmentation des capitaux propres	
TOTAL EMPLOIS	69 257	Subvention investissement	
		Emprunts réalisés	43 485
		TOTAL RESSOURCES	36 665

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 32 592

Augmentation actif circulant
Diminution dettes

1 187

TOTAL

1 187

Diminution actif circulant
Augmentation dettes

12 091

TOTAL

12 091

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 10 904

Augmentation de la trésorerie

Diminution de la trésorerie

21 688

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a diminué de 21 688

RATIOS INDICATEURS

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
Capitaux propres	70 859		
Total passif	230 674	0,31	0,31
Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.			
Solvabilité à court terme			
Créances + disponibilités + VMP	14 723		
Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an	159 815	0,09	0,49
Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.			

RATIOS DE GESTION

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Calcul	N	N-1
--------	---	-----

Crédit consenti aux clients	(en jours)		
-----------------------------	------------	--	--

Clients et comptes rattachés (*)	1 548 184		
X Nombre jours de l'exercice		10,54	7,91
	<u>146 890</u>		
Ventes TTC			

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs	(en jours)		
-------------------------------------	------------	--	--

Fournisseurs et comptes rattachés	8 691 709		
X Nombre jours de l'exercice		82,55	34,62
	<u>105 284</u>		
Achats et autres charges externes TTC			

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			% de l'actif	Valeurs au 31/12/21		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles				91			82
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)	210 000		210 000		210 000		
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							1
Terrains							
Constructions							
Installations tech., matériel & outillages	42 383	42 383			1 683		
Autres immobilisations corporelles	660	660					
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)				2			2
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 000		4 000		4 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	257 043	43 043	214 000	93	215 683		84
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				1			1
Matières premières et autres appro	1 256		1 256		1 192		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis	510		510		475		
Marchandises	185		185		220		
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances				2			3
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	4 242		4 242		4 215		
Autres créances (3)	1 510		1 510		2 321		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	4 153		4 153	2	28 781		11
Charges constatées d'avance (3)	4 819		4 819	2	2 912		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 674		16 674	7	40 115		16
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	273 717	43 043	230 674	100	255 798		100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	84 429	37	67 044	26
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-13 569	-6	12 319	5
SITUATION NETTE	70 859	31	79 363	31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	70 859	31	79 363	31
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	109 447	47	138 159	54
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	23 813	10	10 782	4
Dettes fiscales et sociales	18 348	8	18 833	7
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	8 207	4	8 662	3
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	159 815	69	176 436	69
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	230 674	100	255 798	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

159 815

1 807

97 911

78 525

4 748

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	11 834	9	13 662	7	-1 827	-13
Production vendue (biens et services)	125 926	91	169 058	93	-43 132	-26
Montant net du chiffre d'affaires	137 761	100	182 720	100	-44 959	-25
Production stockée	35		225		-190	-84
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	270		3 000	2	-2 730	-91
Autres produits	1 620	1	6		1 614	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	139 686	101	185 951	102	-46 265	-25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	5 136	4	6 044	3	-908	-15
Variation de stocks	35		5		30	600
Achats de matières premières et autres approvisionnements	34 632	25	42 523	23	-7 891	-19
Variation de stocks	-64		149		-213	-143
Autres achats et charges externes	57 149	41	56 192	31	956	2
Impôts, taxes et versements assimilés	2 875	2	4 193	2	-1 317	-31
Salaires et traitements	37 054	27	36 143	20	911	3
Charges sociales	12 797	9	17 794	10	-4 997	-28
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	1 683	1	8 477	5	-6 793	-80
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	16		35		-19	-53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	151 313	110	171 554	94	-20 242	-12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-11 627	-8	14 397	8	-26 024	-181
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 942	1	2 078	1	-136	-7
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 942	1	2 078	1	-136	-7
RÉSULTAT FINANCIER	-1 942	-1	-2 078	-1	136	7
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-13 569	-10	12 319	7	-25 888	-210
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	139 686	101	185 951	102	-46 265	-25
TOTAL DES CHARGES	153 255	111	173 633	95	-20 378	-12
Bénéfice ou Perte	-13 569	-10	12 319	7	-25 888	-210

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 230 674,18 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -13 569,29 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2022.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**CHARPENTIER CYRIL**
Du 01/01/2022 au 31/12/2022**En Euro****Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euro

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FONDS COMMERCIAL				
Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARPENTIER CYRIL
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		210 000		
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			42 383		
		Inst. générales, agencts & aménagts divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		660		
		Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL				43 043		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			4 000		
TOTAL				4 000		
TOTAL GENERAL				257 043		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		210 000	
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			42 383	
		Inst. gal. agen. amé. divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		660	
		Mat. bureau, inform., mobilier			
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL				43 043	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			4 000	
TOTAL				4 000	
TOTAL GENERAL				257 043	

IMPRIMES FISCAUX

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031-SD
2023



N° 11085*25
Formulaire obligatoire

(article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)
(cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01/01/22	Régime "simplifié d'imposition"	☐	ou "réel normal"	☒
et clos le	31/12/22	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☒
Option pour le régime de la taxation au tonnage				☐	

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 4 RUE AMAND LOUIS 91710 VERT LE PETIT	
Mél : jecy91@hotmail.fr	
Téléphone : 0178057738	
SIREN 828385146	Mél :

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		13 569
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants b		
revenus nets exonérés (a-b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		
Total c+d		
3 Total		13 569
4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1) ②		13 569
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ③		
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	à long terme imposables à 12,8 % ⑥
à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies I-1 du CGI) ⑦	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151septies A du CGI) ⑧ bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ⑨ ter

6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ⑩ ☐
ZFU TE art.44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
Exonération ou abattement pratiqué ⑪ → sur les plus-values imposables à 12,8 % sur le bénéfice professionnel			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			

7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑫ a- BÉNÉFICE b- DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)	
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)	Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)
- Plus-values	
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %	
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ⑬ → sur le bénéfice non professionnel	

8 Régime des sociétés de personnes ⑭

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒	NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	---	------------------------------	--	-------------------

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	----------------------

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.									
CGA/OMGA	☒	Viseur ou certificateur conventionné			(Cocher la case correspondante)				
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
ACPI Grand Paris 56 rue de Londres 75008 PARIS-08 0144908822									
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné				2	0	1	9	3	0
CHD NEMOURIENNE GESTION COMPTABLE ZAC LE CLOS SAINT JEAN BP524 77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS					Identité du déclarant :				
					Lieu VERT LE PETIT			Date : 23/05/23	
					Qualité et nom du déclarant : CHEF ENTREPRISE				
					Signature : CHARPENTIER CYRIL				
ECF		prestataire :							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031 - SD

N° 2031 Bis - SD
2023

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ①	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2022

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 RUE AMAND LOUIS 91710 VERT LE PETIT		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 8 2 8 3 8 5 1 4 6 0 0 0 1 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
AC 111 IMMOBILISABLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
AC 112 CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	AC 113 CIRCULANT DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'1 an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

47/67

Désignation de l'entreprise		CHARPENTIER CYRIL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	84 429
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-13 569
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	70 859
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	109 447
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23 813
	Dettes fiscales et sociales			DY	18 348
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	8 207
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	159 815	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	230 674	
RENVUIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	159 815
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 807	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL										Néant ☐ *			
Exercice N													
France										Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	11 834	FB		FC	11 834				
	Production vendue {	biens *	FD	121 426	FE		FF	121 426					
		services *	FG	4 500	FH		FI	4 500					
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	137 761	FK		FL	137 761					
	Production stockée *							FM	35				
	Production immobilisée *							FN					
	Subventions d'exploitation							FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	270				
	Autres Produits (1) (11)							FQ	1 620				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	139 686				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	5 136				
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	35				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	34 632				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV	-64				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	57 149				
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	2 875				
	Salaires et traitements *							FY	37 054				
	Charges sociales (10)							FZ	12 797				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	1 683				
			- dotations aux provisions					GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
	Autres charges (12)							GE	16				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	151 313				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-11 627					
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM					
	Différences positives de change							GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO					
	Total des produits financiers (V)							GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1 942				
	Différences négatives de change							GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT					
	Total des charges financières (VI)							GU	1 942				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-1 942					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-13 569					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>CHARPENTIER CYRIL</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	139 686				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	153 255				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-13 569				
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 584		
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC			
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD			
	(9)	Dont transfert de charges		A1	270		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	992		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6	1 889	Obligatoires	A9	992
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	1 889			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise		CHARPENTIER CYRIL		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.		TOTAL I		CZ	D8	D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	KE	KF	
CORP.		TOTAL III		KG	KH	KI	
Terrains				KJ	KK	KL	
Constructions				KM	KN	KO	
Sur sol propre		L9		KP	KQ	KR	
Sur sol d'autrui		M1		KS	KT	KU	
Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		M2		KV	KW	KX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KY	KZ	LA	
Autres immobilisations corporelles				LB	LC	LD	
Installations générales, agencements, aménagements divers *				LE	LF	LG	
Matériel de transport *				LH	LI	LJ	
Matériel de bureau et mobilier informatique				LK	LL	LM	
Emballages récupérables et divers *				LN	LO	LP	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IV							
FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
Autres participations				8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés				1P	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V	
TOTAL V				1Q	1R	1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virements de poste à poste		3	
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4	
INCORP.		TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	LW	1X
CORP.		TOTAL III		IP	LX	LY	LZ
Terrains				IQ	MA	MB	MC
Constructions				IR	MD	ME	MF
Sur sol propre				IS	MG	MH	MI
Sur sol d'autrui				IT	MJ	MK	ML
Inst. gales, agencés et am. des constructions				IU	MM	MN	MO
Autres immobilisations corporelles				IV	MP	MQ	MR
Inst. gales., agencés, aménagements divers				IW	MS	MT	MU
Matériel de transport				IX	MV	MW	MX
Matériel de bureau et informatique, mobilier				MY	MZ	NA	NB
Emballages récupérables et divers *				NC	ND	NE	NF
Immobilisations corporelles en cours				NG	NH		NI
Avances et acomptes							
TOTAL IV							
FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations				IØ	ØX	ØY	ØZ
Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G
TOTAL V				I3	NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	40 700	QA	1 683	QB		QC	42 383					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	660	QM		QN		QO	660					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	41 360	QV	1 683	QW		QX	43 043					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	41 360	ØP	1 683	ØQ		ØR	43 043					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		CHARPENTIER CYRIL		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : CHARPENTIER CYRIL										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	4 000	UV		UW	4 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	4 242		4 242						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 510		1 510						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	4 819		4 819						
TOTAUX			VT	14 570	VU	10 570	VV	4 000					
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	109 447		109 447							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	23 813		23 813							
Personnel et comptes rattachés			8C	9 309		9 309							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	8 621		8 621							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	385		385							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	33		33							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	8 207		8 207							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	159 815	VZ	159 815							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	25 772	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant	☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WN			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WO			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			XR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										WQ			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y1			
										Y3			
										WR			
										WS	13 569		
II. DÉDUCTIONS										WT			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*										WU			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WV			
Régimes particuliers / impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WH	
		- imposées au taux de 0 %										WP	
		- imposées au taux de 19 %										WW	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB	
		- imputées sur les déficits antérieurs										I6	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										WZ		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		S.I.L.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										XH	13 569		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN			
										XO	13 569		

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	3 100
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO	
			↓	↓	
			ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11)

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves			ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD		Dividendes			ZD							
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions			ZE							
	TOTAL I			ØF		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)			ZF							
						TOTAL II			ZG							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7					YQ	3 584						
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	20 497						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	8 360						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		258			ST	28 292						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	57 149						
	- CFE, CVAE								YW	2 308						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS					9Z	567						
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	2 875						
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	9 129						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	8 368						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)								ØB	35 094						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%						
	- Numéro de centre agréé *			XP	2	0	1	9	3	0	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15 %			JK		Plus-values à 0 %	JL				
						Plus-values à 19 %			JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %			JN		Plus-values à 0 %	JO				
						Plus-values à 19 %			JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRILNéant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B)			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>CHARPENTIER CYRIL</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B. PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL

Néant ☒ *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐☐ Entreprises soumises à l'IS☒ Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CHARPENTIER CYRIL</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : CHARPENTIER CYRIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclarati...

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL
Numéro de siret 82838514600018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
FFNP LOYER 2022	11 000
FFNP	1 131
PROV C PAYES	3 100
CH SOC S/C PAYES	883
Cotis. soc. à payer (Retards d Cotis. soc. à payer (Retards d	1 304
Total des charges à payer	17 418

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL
Numéro de siret 82838514600018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotis. fisc. et soc. TNS const Cotis. fisc. et soc. TNS co			4 819		
Total des charges constatées d'avance			4 819		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise CHARPENTIER CYRIL
Numéro de siret 82838514600018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

CHD[®]

Marque d'Expertise



